SYN CHRONIQUE

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : info@s-e-o.ca Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 25 numéro 7 **11 mai 2010**

Message du président

J'ai participé, la fin de semaine dernière, à la IXe Conférence trinationale pour la défense de l'éducation publique qui se veut un lieu de réflexion pour le personnel en éducation membre de syndicats du Mexique, des États-Unis et du Canada. À voir ce qui arrive chez nos voisins du Sud, on peut rapidement en arriver à la conclusion que lorsqu'on se regarde, on se désole mais lorsqu'on se compare, on se console. Partout en Amérique du Nord, la position de l'éducation publique va en se détériorant devant les effets de la privatisation et du sous-financement qui se sont accentués depuis la signature de l'ALENA en 1994.

Les États-Unis ont été les premiers à offrir des écoles publiques gratuites. Certains congressistes se questionnent maintenant à savoir s'il ne sera pas le premier pays à les perdre aux mains du privé. Des États américains vont en ce sens et réduisent, de façon drastique, le financement aux écoles publiques. À titre d'exemple, la Californie a haussé les ratios des classes afin de balancer le budget tout en transférant la somme récupérée dans le système pénitencier. Le choix gouvernemental semble clair là-bas : au lieu d'éduquer, mieux vaut incarcérer !

Avec leur approche néolibérale, des gouvernements, dont le nôtre au Québec, regardent de plus en plus l'éducation comme une marchandise qui doit servir à offrir une main-d'œuvre bon marché pour enrichir les entreprises. On amène les écoles à compétitionner entre elles avec toutes sortes de mesures et d'évaluations tant au secteur public qu'au privé. Le secteur privé s'en sort mieux. Évidemment, lorsqu'on sélectionne ses élèves, la compétition est sans équivoque !

Je crois que nous nous pénalisons sur deux plans, comme société, en finançant le secteur privé à hauteur de 60% au Québec. Nous produisons une concentration d'élèves en difficultés dans nos milieux d'enseignement et nous nous privons, dans la même lancée, d'un effet de stimulation engendré par le potentiel de milliers d'élèves motivés académiquement dans nos écoles publiques. Il est donc primordial, pendant cette négociation, de nous mobiliser pour défendre les enjeux d'une éducation publique de qualité qui vise la réussite scolaire de nos élèves. Nous devons également nous assurer d'un financement adéquat pour le réseau public afin d'offrir des services de qualité à tous les élèves du secteur des jeunes ainsi qu'à celui des adultes.

Gaston Audet, président

Fête internationale des travailleurs

En ces temps de négociations dans le secteur public, notre participation à la fête des travailleurs était grandement justifiée. Comme partout sur la planète, c'était l'occasion de souligner nos luttes pour nos droits, celles du passé, du présent et celles à venir. Différents syndicats et organismes sociaux se sont donc réunis au Parc Fontaine le samedi 1er mai 2010. Tous les gens présents étaient porteurs du même message pour nos dirigeants politiques : **Assez, c'est assez !** Oui, nous en avons assez d'un gouvernement qui impose nos conditions de travail au lieu de négocier et qui reste sourd lorsque nous proposons des solutions aux multiples problèmes rencontrés au travail. Nous en avons aussi assez des ministres qui nous présentent des budgets qui mettent en péril la qualité des services publics et qui demandent une contribution démesurée aux plus pauvres et à la classe moyenne alors que les plus fortunés ne sont nullement inquiétés.

SOMMAIRE

Message du président 1
Fête internationale des travailleurs 2
Droit de renoncer à l'assurance salaire de La Capitale 2-3
Mouvement de personnel 3
Affectation, mutation, mouvements volontaires 3
Vous songez à la retraite 4
Cotisations RREGOP en 2010 5
Félicitations !.....6
Spécialistes au primaire : dépassement 6
Brisons l'Isolement Professionnel Ensemble 7
De l'autre côté du tableau noir.7
Civilité.....8
Gala d'excellence en environnement, de beaux projets de nos écoles 8-9
Randonnée du Silence 2010 9-10
Opération «On va prendre l'air» 10
Journée internationale de lutte contre l'homophobie : 17 mai 2010 11
Ajout important à la FAE-SEO 11
Carte de membre 12
Congrès 2010 13
Enfin, c'est parti.....14

Merci aux membres du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais qui ont participé à la fête ainsi qu'à la marche revendicative. Grâce à vous, le SEO a eu une très bonne couverture médiatique et a pu faire entendre ses revendications. Nous avons fait parler de nous, en bien, jusqu'à Montréal et avons reçu des félicitations.

Bravo à l'équipe du Réseau action mobilisation du SEO, à qui nous devons la réussite de cet événement.

Claude Tardif, responsable de secteur

DROIT DE RENONCER À L'ASSURANCE SALAIRE DE LA CAPITALE

Considérant qu'en cas d'invalidité, la convention collective prévoit le remplacement du salaire pendant 104 semaines (1ère année : 75 %, 2e année : 66 2/3 %), il peut être avantageux pour une personne qui est certaine de prendre sa retraite au plus tard dans 2 ans de renoncer à la protection d'assurance salaire longue durée La Capitale. Elle économise ainsi le coût des primes (ex. : 1.359 % de 70 352 = 956,08 $) car cette assurance protège du risque de subir une invalidité qui durerait plus de 2 ans.

Puisque l'assurance salaire longue durée est obligatoire, ce droit de renonciation est exclusif aux personnes touchées par l'un ou l'autre des cas suivants :

- être participant au RRE ;
- être participant au RREGOP et détenir 33 ans de service et plus ;
- être âgé de 53 ans et plus.

ATTENTION : cette renonciation est i r r é v o c a b l e

Si vous êtes concerné par cette situation et intéressé à renoncer à l'assurance salaire de La Capitale, demandez le formulaire requis auprès des ressources humaines de votre commission scolaire.

Robert Guérin, vice-président

MOUVEMENT DE PERSONNEL : retour à l'école d'origine

Si une enseignante ou un enseignant est obligé de changer d'école à la suite de l'application de la procédure d'affectation et de mutation, elle ou il peut réintégrer son école d'origine si un besoin se crée après le 1er juin, à la condition d'en avoir fait la demande par écrit avant le 1er juin et de répondre à l'un des trois (3) critères de capacité (5-3.13).

Documents :

Certaines enseignantes et certains enseignants peuvent être obligés de changer d'école pour l'année scolaire 2010-2011, à la suite de l'application de la procédure d'affectation-mutation qui se déroule en mai et juin.

D'autres personnes peuvent être mises en disponibilité ou non rengagées parce que la commission scolaire a un surplus d'effectifs dans un champ d'enseignement.

Toutes ces personnes doivent conserver les documents (incluant les enveloppes) que la commission scolaire leur transmet dans le cadre du processus de sécurité d'emploi. S'il y avait motif de contestation juridique dans leur dossier, ces documents pourraient jouer un rôle important.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

AFFECTATION, MUTATION, MOUVEMENTS VOLONTAIRES

Le processus d'affectation et de mutation, dans le cadre de la sécurité d'emploi, s'applique aux enseignantes et enseignants sous contrat à temps plein.

Ce processus se déroule principalement entre le 1er mai et le 1er juin. Après le 1er juin, les personnes qui ont été obligées de changer d'école pourraient revenir à leur école d'origine si elles en ont exprimé le souhait et qu'un besoin est créé. C'est après le 1er juin que les demandes de mouvement volontaire peuvent être satisfaisantes.

Les mouvements volontaires viennent après le processus d'affectation et de mutation. Ils viennent aussi après l'exercice des droits de retour.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

Vous songez à la retraite ?

En fin de carrière, plusieurs enseignantes ou enseignants réfléchissent aux aménagements possibles pour diminuer leur charge de travail. L'un d'eux est la retraite progressive. En voici les grandes lignes :

- le régime de retraite progressive permet à une enseignante ou un enseignant de réduire son temps travaillé, pour une période de 1 à 5 ans avant la retraite définitive ;

- la durée de l'entente est d'un maximum de 5 ans ;

- le plan doit être accepté par la CARRA et faire mention des pourcentages de tâche effectuée pendant toute la durée du plan. Le pourcentage ne doit pas être inférieur à 40% de la semaine régulière de travail et peut être variable d'une année à l'autre ;

- le salaire est versé proportionnellement au temps travaillé ;

- la personne ne reçoit pas une partie de sa pension pendant ce temps ;

- le salaire et le service aux fins de calcul des 5 meilleures années sont équivalents à 100% ;

  - l'employeur prélève la cotisation du régime de retraite à 100%. Il n'est pas nécessaire de faire une demande de rachat à la fin du congé. Tout sera payé ;
  - au RREGOP, cela signifie une cotisation à 100% du coût habituel au lieu du rachat à 200%, comme c'est le cas actuellement ;

- cette entente peut être modifiée en cours de route :

  - si l'enseignante ou l'enseignant cesse volontairement d'y participer au cours de la première année d'application, l'entente deviendra nulle (on défera ce qui a été fait) ;
  - si l'enseignante ou l'enseignant cesse volontairement d'y participer aux cours des années subséquentes à la première année, l'entente prendra fin (on ne défera pas ce qui a été fait auparavant) ;

- la portion «congé» peut s'étaler sur toute l'année (ex. : 3 jours de congé par cycle, pendant toute l'année, ou être prise «en bloc» (ex. : 50 jours consécutifs, dans l'année scolaire) ;

- à la fin du plan, la personne doit être admissible à la retraite et elle doit obligatoirement donner sa démission.

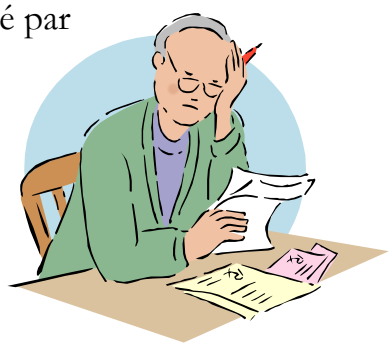

Pour plus de renseignements : Robert Guérin au 819-776-5506.

Cotisations RREGOP en 2010

Avez-vous remarqué que, d'un chèque de paie à l'autre, le montant des retenues pour le régime de retraite RREGOP peut varier ? Récemment, à la semaine de relâche, le phénomène s'est produit : les cotisations RREGOP ont été plus élevées qu'à l'ordinaire. Pourquoi ?

Les cotisations annuelles sont calculées selon la formule suivante :

Salaire cotisable – Exemption X Taux de cotisation

En 2010 : l'exemption est de 16 520 $ (soit 35% de 47 200 $, le maximum des gains admissibles au RRQ)
: le taux de cotisation est de 8,19%.

Les retenues se font à partir de cette formule adaptée au nombre de jours travaillés (J.T.) pour chaque période de paie.

$$\text{Salaire périodique} - \left[\frac{\text{exemption X nombre de J.T}}{\text{nombre de jours ouvrables dans l'année}}\right] \text{ X taux de cotisation}$$

Application de cette formule : salaire annuel de 52 435 $ (échelon 10) salaire périodique 1/26 = 2 016,73 $

- Si 10 jours sont travaillés dans la période de paie :

$$2\,016{,}73\,\$ - \left[\frac{16\,520\,\$ \times 10}{200}\right] \times 8{,}19\% = 97{,}52\,\$$$

- Si 5 jours sont travaillés dans la période de paie :

$$2\,016{,}73\,\$ - \left[\frac{16\,520\,\$ \times 5}{200}\right] \times 8{,}19\% = 131{,}35\,\$$$

- Si aucun jour n'est travaillé dans la période de paie :

$$2\,016{,}73\,\$ - \left[\frac{16\,520\,\$ \times 0}{200}\right] \times 8{,}19\% = 158{,}41\,\$$$

Conclusion : **PLUS** il y a de jours travaillés dans une période de paie, **MOINS** on cotise au RREGOP.
MOINS il y a de jours travaillés dans une période de paie, **PLUS** on cotise au RREGOP.
Ceci explique que l'on paie **PLUS** pendant les périodes de congé (fêtes, vacances,…).

Robert Guérin,
vice-président

F É L I C I T A T I O N S !

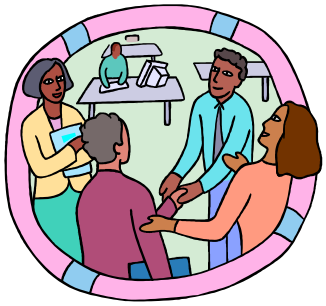

Au nom du conseil d'administration du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, il me fait plaisir de vous annoncer que **Gaston Audet** et **Robert Guérin** ont été réélus à leur poste respectif de présidence et de vice-présidence pour un mandat de trois (3) ans.

Les personnes suivantes ont été élues par acclamation au poste de responsable de secteur pour un mandat de deux (2) ans :

- **Guy Lajeunesse** Au Cœur-des-Vallées primaire, secteur ouest
- **Patrick Bydal** Au Cœur-des-Vallées secondaire
- **Claude Tardif** Des Draveurs primaire, secteur est
- **Nathalie Gauthier** Des Portages-de-l'Outaouais, secteur primaire
- **Marlaine Bédard** Des Portages-de-l'Outaouais, secteur des adultes et de la formation professionnelle

La personne suivante a été élue par acclamation pour un mandat d'un (1) an :

- **Benoit Renaud** Des Draveurs, secteur des adultes et de la formation professionnelle

Il y aura des élections au poste de responsable du secteur Des Draveurs secondaire, car deux (2) personnes ont posé leur candidature à ce poste :

- **Benoit Labelle**, enseignant à l'école secondaire Nicolas-Gatineau
- **Martin Labrecque**, enseignant à l'école secondaire de l'Érablière

Patrick Pelletier, président d'élection

SPÉCIALISTES AU PRIMAIRE ⇨ DÉPASSEMENT

Saviez-vous que :

Vous avez droit à une compensation monétaire pour tout élève en surplus dans une classe au prorata des minutes d'enseignement.

Contactez-nous

Tous les spécialistes au primaire sont invités à nous transmettre des nouvelles et des commentaires sur leur réalité et la situation dans leur école en écrivant à : pierre_soubliere@yahoo.ca.

Le comité des spécialistes du SEO

***B*risons l'*I*solement *P*rofessionnel *E*nsemble.**

Recevoir un coup de poing…C'est de la VIOLENCE!

- ✓ se faire mordre,
- ✓ recevoir un coup de pied,
- ✓ se faire dire des mots vulgaires,
- ✓ se faire menacer,
- ✓ recevoir des messages méprisants
- ✓ par l'entremise de médias sociaux,
- ✓ recevoir des commentaires désobligeants sur ma façon d'enseigner,
- ✓ mon physique, mon accent, mon
- ✓ orientation sexuelle,
- ✓ recevoir des menaces des parents…

C'est aussi de la VIOLENCE!

Peu importe qui pose le geste, même s'il s'agit d'un élève classé EHDAA…

C'est de la VIOLENCE !!!!

Le comité pour contrer la violence du SEO

De l'Autre Côté du Tableau Noir

J'ai le plaisir de vous annoncer que la ***version intégrale*** du Guide « De l'autre côté du tableau noir… Douze mythes sur la profession enseignante au Québec » est maintenant disponible sur le site web de la FAE, dans la page d'accueil.

Vous pouvez aussi diffuser l'hyperlien qui mènera directement au fichier PDF du guide que vous pouvez, bien entendu, télécharger à votre guise :

http://www.lafae.qc.ca/utilisateur/documents/17442_FAE_Guide_Mythe.pdf

Faites-le connaître à vos proches!
Nathalie Gauthier
(responsable de secteur)

Civilités :

Nous nous joignons aux collègues de travail de Marie-Ève Blais pour lui offrir nos sincères condoléances pour le décès de son grand-père survenu dernièrement. Marie-Ève est enseignante à l'école Parc-de-la-Montagne à la CSPO.

C'est avec regret que nous apprenions le décès de Richard Myre, survenu le 11 avril dernier, à l'âge de 67 ans. Nos condoléances sont offertes à sa fille, Claudine Myre, ainsi qu'à ses deux frères, Patrick et Bertrand, à la famille et aux petits-enfants dont Mathieu et Tristan. Claudine enseigne à l'école secondaire Du Versant. Que ce message de sympathie puisse apporter réconfort et soutien pour la perte de cet être cher.

Gala d'excellence en environnement, de beaux projets de nos écoles

Le 22 avril dernier, Jour de la Terre, avait lieu le Gala d'excellence en environnement, organisé par le CREDDO (Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais). Pour l'occasion, 4 écoles primaires et 1 école secondaire publiques de la région étaient candidates dans la catégorie « milieu scolaire ». Félicitations à ces écoles. Voici une brève description de leurs projets :

L'école **Du Bois Joli** a mis en place, en mars 2009, un projet de compostage : « Donnons une deuxième vie à nos matières organiques ! ». À chaque jour, un groupe d'élèves de 5e et 6e année circule dans l'école afin de recueillir les matières organiques des collations de la journée, de vider les contenants dans les composteurs et de laver les contenants. Ce projet a débuté grâce à une rencontre d'information sur l'importance du recyclage et du compostage avec l'organisme CFER. Les élèves ont voulu agir en mettant sur pied un projet de compostage, réduisant ainsi les matières organiques des sites d'enfouissement. Les élèves et le personnel ont intégré ce projet à leurs habitudes de vie.

En novembre, lors d'une lecture en science sur la pollution et les moyens dont nous disposons pour la réduire, les élèves de l'École **La Rose-des-Vents** ont trouvé intéressant l'idée de recycler les piles domestiques. Le défi des élèves sera donc de se renseigner sur l'effet des piles sur l'environnement. Ils devront aussi fabriquer un contenant et un endroit pour entreposer les piles. L'école croit réussir à récupérer plus de 1000 piles d'ici la fin juin 2010.

L'école **Du Vallon** a présenté un projet basé sur le recyclage. Le but est d'amener les gens à faire plus de recyclage dans l'école en installant des bacs de recyclage à des endroits

stratégiques, soit la salle des enseignants et la salle des dîneurs. Ce projet est nouveau dans l'école car, dans le passé, ils ne recyclaient que le papier. Cependant, à partir de maintenant, ils feront de même avec les contenants de yogourt, les boîtes de jus et toutes les matières recyclables qu'un élève peut transporter dans une journée. Au cours de l'année, des présentations seront faites aux élèves des trois cycles afin de leur en expliquer le fonctionnement.

L'école **Euclide-Lanthier** a présenté un projet de verdissement de sa cour d'école. Ce projet vise à créer des zones d'ombrage pour les élèves et le personnel, à embellir l'aspect visuel de la cour et à créer des habitats pour oiseaux et petits animaux afin d'avoir une cour de récréation intéressante et sécuritaire pour les élèves et la communauté. La plantation de 12 arbres matures a été effectuée. De plus, un volet pédagogique touchera tous les élèves (Chaque niveau aura à s'occuper de ses arbres) afin de les conscientiser aux bienfaits de l'environnement sur notre santé.

L'école **Secondaire de l'Île** a créé un groupe nommé « Les Trésors de l'Île ». Ce groupe est composé d'élèves âgées de 16 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle allant de moyenne à sévère ainsi que d'autres ayant différents handicaps physiques. Ces jeunes ont mis sur pied un service de récupération d'ampoules électriques grillées afin de les recycler en ornements de Noël. Les élèves ont entrepris la promotion de leur poste de récupération dans l'école. Ils ont par la suite fait des expositions et des ventes à l'école ainsi que dans la communauté.

L'école Du Bois Joli a été déclarée gagnante dans la catégorie « Milieu scolaire » avec son projet « Donnons une deuxième vie à nos matières organiques ». Notons aussi que les élèves Vanessa Vézeau et Kelly Boisvenu de l'école primaire de la Colline à Val-des-Monts ont été reconnues comme les citoyennes les plus vertes de l'Outaouais. Bravo à toutes ces écoles qui ont participé et au personnel enseignant impliqué ! Le Gala d'excellence en environnement a lieu à tous les deux ans. Le prochain se tiendra donc en 2012.

Jacques Fournier pour le comité environnement SEO

Randonnée du Silence 2010

JOIGNEZ-VOUS À LA COMMUNAUTÉ CYCLISTE INTERNATIONALE
LE MERCREDI 19 MAI 2010, à 18h30, à la Maison du Citoyen de Gatineau

La Randonnée du Silence a lieu depuis 2003, année où Chris Phelan, muni d'un brassard noir, a fait une randonnée silencieuse à Dallas pour commémorer la mort d'un de ses amis à vélo. Depuis, la Randonnée du Silence se déroule sur 4 continents et dans 105 villes à travers le monde. Le vélo est un sport et un moyen de transport efficace et écologique qui contribue à notre qualité de vie. Mais il rend le cycliste vulnérable face à l'automobile. Cycliste tabassé dans le parc de la Gatineau, cyclistes happés sur une piste cyclable à Kanata, coup de poing d'un chauffeur d'autobus à l'endroit d'un cycliste, tous ces événements suscitent l'indignation. Combien de petits accidents de vélo nous avons été témoins ou victimes dans notre

entourage ! Il est maintenant temps d'agir en sensibilisant le public à notre présence sur la route, en demandant le partage de la route et en rendant hommage aux cyclistes blessés ou décédés sur la route. C'est ce que vous offre la Randonnée du Silence le 19 mai prochain, à 18h30, à la Maison du Citoyen de Gatineau (secteur Hull).

Déroulement et quelques règles

La Randonnée du Silence se déroule sous la forme d'un **cortège funèbre, sous escorte policière**. Nous roulons **lentement**, à un maximum de 20 km/heure. Il n'y a aucune conversation, seulement le **silence**, pour nous rappeler les cyclistes victimes d'accidents. Les signaux se font par signes de la main ou du bras. Des **brassards noirs** sont portés en mémoire de celles et ceux qui ont été mortellement happés sur la route et des **brassards rouges** sont portés par celles et ceux qui ont déjà été blessés ou intimidés. Nous vous demandons d'apporter autant que possible vos brassards. Le **port du casque est obligatoire**. Un **éclairage rouge** à l'arrière et un **feu blanc** à l'avant sont **conseillés**. L'activité est **gratuite**.

Inscription

Pour des raisons de logistique, nous aimerions connaître votre intention de participer en envoyant un bref courriel à :

RandonnéedusilenceGatineau@yahoo.ca .

Pour informations : Jacques Fournier 819-776-3617 pour le comité environnement SEO

Opération « On va prendre l'air »

Du lundi 26 avril au vendredi 7 mai 2010, les membres de la Fédération autonome de l'enseignement ont appliqué l'opération « On va prendre l'air ». Dans l'ensemble des neuf syndicats affiliés, la participation des enseignantes et enseignants fut formidable. Espérons que le gouvernement de Monsieur Charest aura compris que ces quelques minutes ne sont rien comparativement aux mauvaises conditions d'apprentissage qui règnent dans nos classes. Nos dirigeants doivent saisir l'occasion que représentent les présentes négociations pour inclure dans la convention collective des mesures permettant d'améliorer nos conditions de travail et, par le fait même, les conditions d'apprentissage de nos élèves.

Nous pouvons être fières et fiers de notre adhésion au plan d'action. Demeurons mobilisées et mobilisés dans les moyens de pression qui suivront. Les gens qui nous représentent aux tables de négociation ont besoin que la partie patronale continue à sentir la pression que nous exerçons. Cesser de revendiquer serait comme abdiquer devant les demandes patronales.

Claude Tardif
Responsable de secteur

Journée internationale de lutte contre l'homophobie : 17 mai 2010

Nous savons tous que les attitudes et comportements homophobes peuvent se manifester bien avant l'âge adulte. D'où la pertinence pour la Fédération autonome de l'enseignement et le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais de participer à la lutte contre l'homophobie en milieu scolaire.

Cette année, le thème est : « Parler du silence – L'homophobie dans le monde du sport ». La campagne vise à parler du silence qui règne dans le monde du sport face à tout ce qui concerne la diversité sexuelle et à interpeller tous ses acteurs : les institutions d'enseignement, les médias, les organisations de sport professionnel et amateur, les athlètes, les commanditaires, etc.

La personne déléguée de votre école vous remettra un questionnaire *vrai ou faux* destiné aux élèves et une liste d'activités possibles. La lutte contre l'homophobie n'est pas l'affaire d'une journée. Si le lundi 17 mai n'est pas la date que vous privilégiez pour mener des actions, vous n'avez qu'à les réaliser à un moment que vous jugez plus opportun. L'important c'est d'agir.

Claude Tardif, responsable de secteur

« AJOUT IMPORTANT À LA FAE-SEO »

Depuis la création de la FAE, en juin 2006, un comité des personnes retraitées a été créé au SEO. Ce comité a travaillé de pair avec la direction du SEO afin qu'une association provinciale des personnes retraitées soit mise sur pied à la FAE. Entretemps, une association régionale (APREO – **A**ssociation des **P**ersonnes **R**etraitées de l'**E**nseignement de l'**O**utaouais) a vu le jour car, depuis le 1er janvier 2008, toute enseignante et tout enseignant du SEO-FAE qui prend sa retraite ne peut faire partie de l'AREQ-CSQ.

Au congrès de juin 2009, la FAE a mandaté ses 9 syndicats affiliés de former un comité pour voir à la création de l'association provinciale des retraités FAE. Après plusieurs rencontres et démarches juridiques, ce comité a franchi les étapes suivantes en vue de la création d'une association provinciale : enregistrement (mars 2010), rédaction des statuts, formation du conseil d'administration, information aux membres sur le site WEB de la FAE.

Cette association provinciale va bientôt entreprendre une campagne de recrutement parmi les personnes retraitées des syndicats de la FAE (de juin 2008 à juin 2010 inclusivement).

Au niveau du SEO, l'association régionale ARPEO a été dissoute et est remplacée par le comité régional des personnes retraitées FAE-SEO. Les personnes retraitées depuis juin 2008

et les futurs retraités seront bientôt invités à un BBQ-retrouvailles pour souligner cet événement important.

Merci à la direction du SEO pour son appui et son soutien lors du travail effectué par les membres du comité des retraités ;

Merci à Madeleine Amyotte, Paul-André Gervais et Paulette Lapointe pour les heures consacrées à la création du comité régional des personnes retraitées du SEO.

Jacques Dupont, responsable du comité des personnes retraitées

Carte de membre

Certaines personnes croient, à tort, que le fait de payer des cotisations syndicales implique qu'elles sont automatiquement membres du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais. La Loi sur les syndicats professionnels stipule qu'il faut payer un droit d'entrée pour faire partie d'une association syndicale. Au SEO, le montant demandé est de deux dollars. De plus, il faut avoir signé la carte d'adhésion pour être considéré comme un membre et ainsi **obtenir le droit de vote** aux différentes instances syndicales.

Lorsque le SEO vous représente au sein de la Fédération autonome de l'enseignement, il vote en fonction de ce qu'il croit être vos revendications et besoins. Le résultat du vote est obtenu en comptant les mandats. Il faut savoir que le nombre de mandats attribués à un syndicat affilié dépend du nombre de membres reconnus à l'intérieur de ce syndicat. Il est donc important que nos cotisants soient membres en règle afin que le SEO obtienne un nombre de mandats représentant la réalité.

Si vous n'êtes pas certaine ou certain d'être membre du SEO, allez voir votre délégué(e) syndical(e) et il pourra vous aider.

Voici quelques commerces qui ont décidé d'offrir des avantages aux membres du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais.

Spa Santé Magnolia, 329 Avenue de Buckingham, 819 281-4253
10% de rabais sur les produits et services

Esthétique Le Renoir, 60 De la Futaie, Gatineau, 819 568-6587
10% de rabais sur les produits et services

Billard Terminus, 84 Jean Proulx , Hull, 819 595-7070
et
181 Principale, Aylmer, 819 684-7071
20% de rabais sur le billard et pratique à 3$

Pour profiter de ces rabais, vous devez présenter votre carte de membre.

Claude Tardif, responsable de secteur

Congrès 2010

La puissance de notre voix/e

Un congrès est une occasion privilégiée pour une fédération de prendre contact avec ses membres et de leur permettre de prendre part à des décisions importantes concernant leur organisation nationale. Cette année, le Congrès de 4 jours qui se tiendra les 27, 28, 29 et 30 juin prochains, marquera le terme de la quatrième année d'existence de la FAE.

Le mardi 13 avril dernier, le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais était fier de tenir sa première rencontre de préparation avec sa délégation. Une délégation complète de 25 membres issus de tous les milieux et de tous les secteurs. Dans un premier temps la délégation a dû se prononcer sur les grandes orientations politiques de la FAE, une rencontre qui s'est faite en deux temps et qui a durée plusieurs heures.

Il nous restera maintenant à nous prononcer en phase II, tant pour les orientations politiques que pour les statuts et règlements. Ces allers-retours avec les délégations permettent, si l'on peut dire, de mettre la table avant le Congrès parce qu'une fois sur le plancher du Congrès, aucune nouvelle proposition ordinaire ne sera recevable. Les propositions de tous les affiliés sont analysées au fur et à mesure dans le but d'en valider leur recevabilité puis, ordonnancées dans le but de vivre un Congrès bien structuré.

C'est donc une belle expérience syndicale qui vient de débuter pour 25 d'entre nous et je tenais à remercier toutes celles et ceux qui ont accepté de donner de leur temps pour faire partie de cette belle aventure.

Délégation du SEO			
CSCV	**CSD**	**CSPO**	**CE**
Patrick Bydal	Claude Corneau	Céline Bellemare	Gaston Audet
Claude Chardonnet	Sonia Grignon	Tracie Budge	Robert Guérin
Johanne Clément	Martin Labrecque	Lise Gingras	
Marc Des Gagné	Guy Lacelle	Nicole Messier	
Isabelle Giguère	Isabelle Landry		
Guy Lajeunesse	Isabelle Maillé		
Richard O'reilly	Benoit Renaud		
	Julien Roy		
	Nathalie Séguin		
	Claude Tardif		
	Suzanne Tremblay		
	Nathalie Trempe		

Nathalie Gauthier,
porteuse du dossier

Enfin, c'est parti !

L'Association de personnes retraitées de la FAE est enfin créée. En effet, le 25 mars dernier, le groupe de travail a complété le processus légal pour l'obtention de lettres patentes auprès du gouvernement. Moyennant des frais minimes d'adhésion, soit 36 $, vous pourrez devenir membre de l'Association.

Dès l'année 2010-2011, l'Association entend produire un journal trimestriel, donner des informations sur le site Web de la FAE et organiser des activités sociales et culturelles.

Le conseil d'administration provisoire est déjà à l'œuvre pour recruter des membres. Nous visons particulièrement les membres de la FAE qui prendront leur retraite dans l'année 2009-2010 ainsi que celles et ceux qui ont pris leur retraite depuis 2006.

Si vous êtes dans l'une ou l'autre de ces catégories ou si vous connaissez une personne qui l'est, vous pouvez communiquer avec Francine Jalbert au 514-666-7763, poste 250, ou Lise Pigeon, au poste 285, pour laisser vos coordonnées. Un formulaire d'adhésion sera en ligne sur le site Web de la FAE d'ici la fin mai.

Les membres du conseil d'administration de l'Association de personnes retraitées

Luc Constantineau
Suzanne Desaulniers
Rita Duguay
Jacques Dupont
Thérèse Hamel
Lucie Jobin
Priscille Lafontaine